



Principal

Gamme de produits	Harmony 9001K
Fonction produit	Voyant lumineux
Nom abrégé de l'appareil	9001K

Complémentaire

Matériau de la collerette	Métal plaqué chrome
Diamètre de fixation	30 mm
Forme de la tête de l'unité de signalisation	Rond
Type de lentille	Bombé plastique
Couleur de la capsule	Vert
Source lumineuse	Vert LED
Culot de lampe	BA 9s
Alimentation du bloc lumineux	Direct 110...120 V AC 50/60 Hz
Mode de raccordement	Borniers à vis-étrier, 1 x 0,22 à 2 x 1,5 mm ² conformément à IEC 60947-1
Couple de serrage	0,8 N.m conformément à IEC 60947-1
Forme de la tête de vis	À encoche transversale
Position de montage	Toutes positions
[Ui] tension assignée d'isolement	250 V (degré de pollution 2) conformément à IEC 60947-1
[Uimp] tension assignée de tenue aux chocs	2,5 kV IEC 60947-1
Protection contre les courts-circuits	10 A cartouche fusible conformément à IEC 60947-5-1
[I _{th}] courant thermique conventionnel	10 A
Largeur hors tout CAO	54 mm
Hauteur hors tout CAO	70 mm
Profondeur hors tout CAO	42 mm
Poids	0,21 kg

Environnement

Normes	EN/IEC 60947-5-4 EN/IEC 60947-5-1 JIS C8201-5-1 EN/IEC 60947-1 CSA C22.2 No 14 UL 508 JIS C 852 JIS C8201-1
Certifications du produit	NEMA UL 508
Traitement de protection	TC
Température ambiante pour le stockage	-40...70 °C
Température de fonctionnement	-25...70 °C
Tenue aux vibrations	7 gn (f= 2...500 Hz) conformément à CEI 60068-2-6
Tenue aux chocs mécaniques	50 gn conformément à CEI 60068-2-27
Catégorie de surtension	Classe II conformément à IEC 61140
Degré de protection IP	IP66 conformément à CEI 60529
Tenue à l'environnement NEMA	NEMA 1 NEMA 12 NEMA 13 NEMA 2 NEMA 3 NEMA 3R NEMA 4 NEMA 6

Offre de la durabilité

Statut environnemental de l'offre	Produit Green Premium
Régulation REACH	Déclaration REACH
Directive RoHS UE	Conformité pro-active (Produit en dehors du scope légal RoHS UE) Déclaration RoHS UE
Sans mercure	Oui
Information sur les exemptions RoHS	Oui
Régulation RoHS Chine	Déclaration RoHS pour la Chine
Profil environnemental	Profil environnemental du Produit
DEEE	Sur le marché de l'Union Européenne, le produit doit être mis au rebut selon un protocole spécifique de collecte des déchets et ne jamais être jeté dans une poubelle d'ordures ménagères.